

Notre société a traversé 3 grandes révolutions : du passage de l'oral à l'écrit, de l'écrit à l'imprimé, et la 3^e, actuelle, le passage au numérique. Comme pour chaque révolution, nos pratiques sont bouleversées, et des opportunités sont à saisir. Le numérique a engendré une évolution du rapport au savoir ; plusieurs auteurs ont effectué des analyses. Je peux citer Michel SERRES dans son ouvrage "Petite poucette". Selon SERRES, un nouvel être humain est né à l'heure du numérique. Anne BARRERE dans son ouvrage "l'éducation buissonnière", précise que l'école n'est ni la seule, ni même peut-être la 1^{ère}, à accomplir son rôle d'éducatrice ; l'éducation sort de l'école. ~~En ce sens~~ une e-cyberneté est née. Le numérique est source de bénéfices mais aussi de contraintes, et les dérives peuvent se multiplier.

Ainsi nous pouvons nous demander comment les acteurs du système éducatif, notamment le CPE peuvent-ils faire du numérique un allié complémentaire de l'école, plutôt que de la défier ?

Nous verrons dans un 1^{er} temps les enjeux du numérique
dans un 2^{ème} temps les réponses institutionnelles
pour finir le rôle des acteurs et du CPE

⇒ institutionnel et individuels

(Corpus de texte -> présentation).

+ Sites institutionnels

1 Depuis la fin du 20^{ème} siècle, la révolution numérique a eu et a toujours un impact très important dans notre société. "L'infrastructure internet" est devenue le moyen par excellence de transmettre à l'échelle mondiale des informations de toutes sortes. C'est une véritable innovation pour tous les individus de la société.

Le document 2 confirme la modification du rapport au monde, pour les jeunes notamment à travers leur pratique de différents médias et réseaux sociaux. Il est nécessaire d'apporter une réflexion concernant ces pratiques, qui peuvent représenter des risques si elles sont utilisées de façon malveillante. Globalement les jeunes peuvent penser être, d'une certaine manière "protégés" dans ce monde virtuel, qu'ils déconnectent de la réalité.

Le document 1 présente quelques chiffres : 40% des collégiens et lycéens déclarent avoir été victimes de cyber-violence au moins une fois pendant l'année scolaire (à travers les SMS et les réseaux sociaux). De plus, 6% des élèves disent être agresseurs

de façon répétée sur le net. On parle alors de cyberharcèlement. Le document 4 prouve que le harcèlement existe partout, et je rajouterai également à tout moment par le cyberharcèlement.

La thématique du cyberharcèlement nous amène à nous interroger sur l'éducation aux médias au sein du système scolaire, sans pour autant "être alarmiste" comme le prouve le CPC du collège identifié dans le document 2. Mais le danger existe et ne doit pas être ignoré. Des lois et bonnes pratiques sont à transmettre afin de créer l'e-citoyenneté des élèves. Les jeunes ont besoin d'être éclairés quant à l'utilisation d'Internet, du numérique pour leur éducation à la citoyenneté. Il s'agit de transmettre des valeurs (citoyennes) et informer sur des lois, des droits et des devoirs. Comme par exemple le droit à l'image, ou la protection de ses données privées.

Ce qui me conduit à ma deuxième partie concernant l'évolution de l'institution scolaire face au numérique:

② L'institution scolaire s'est soumise de cette problématique et met en place une éducation aux bons usages des médias, notamment à travers l'ENI "Éducation aux médias et à l'information" qui fait parti du parcours citoyen. (document 6). Dans une dimension plus pédagogique, le numérique est une ressource pour transmettre le savoir. ^{C'est} le ~~numérique~~ est une innovation en matière pédagogique et ce terrain ~~est~~ peut-être largement exploré par l'institution scolaire.

Des collèges connectés dits "cocons" sont en ce sens expérimentés sur le territoire dans le cadre de la stratégie pour faire entrer l'école dans l'ère du numérique (loi de Refondation 2013). Le plan numérique est déployé progressivement et depuis la rentrée 2015, 500 écoles et collèges ont rejoint ce plan, qui vise à lutter contre les inégalités sociales.

Un autre point important, la thématique du harcèlement (document 4) peut s'amplifier à travers le numérique et devenir du cyberharcèlement, qui se produit alors à tout moment, à tout heure, dans ~~l'école~~ l'établissement et hors établissement. La loi pour la Refondation de l'école de la République prévoit que la lutte contre toutes les formes de harcèlement constitue une priorité pour chaque établissement scolaire. Pour lutter contre le cyberharcèlement, le ministère de l'éducation nationale a signé une convention avec l'association E-enfance et a élaboré un guide

pour prévenir et traiter le cyberharcèlement (extrait dans le document 1).
En 2011/2012, un site Internet "Agir contre le harcèlement" a été créé ainsi que différents supports pédagogiques. Des vidéos ludiques et toutes sortes d'informations y sont disponibles à destination des équipes pédagogiques et éducatives, aux parents et aux élèves, qui permettent de comprendre le phénomène, ses formes, ainsi que de sensibiliser et lutter contre.

Des numéros spéciaux sont également disponibles pour les élèves, nous pouvons les voir dans le document 3.

L'éducation nationale utilise donc le potentiel d'Internet pour diffuser largement ces informations qui ont une importance capitale pour chacun, c'est un outil dans la transmission du savoir et en matière d'informations. Dans une vision plus locale il est intéressant d'analyser le rôle des acteurs et différentes modalités d'actions concernant l'utilisation du numérique.

③ Le référentiel professionnel commun à tous les acteurs de l'éducation nationale précise au point 9 "intégrer les éléments de la culture numérique lorsque cela est exigé par le métier". Nous soulevons tous concernés par cette question du numérique. Le CPE en tant que conseiller du chef d'établissement et de l'ensemble de la communauté éducative impulse un collectif de travail autour de la question du numérique et du cyberharcèlement qui s'y associe à travers les technologies de communication. La circulaire de mission du CPE d'août 2015 précise que le CPE exerce ses responsabilités dans le cadre de la vie scolaire, qui est pensée comme un élément de la politique éducative centrée sur des actions qui installent les savoirs et les transforment en comportement pérennes, adossés à un socle de valeurs reconnues par tous. En tant que CPE je, sur la base d'un diagnostic partagé et collaboratif, je proposerai deux dimensions d'actions :

- Une première sur la dimension de la règle et du droit, qui correspond à ma compétence spécifique 2 "Garantir, en lien avec les autres personnels, les règles de vie et de droit dans l'établissement".
- Une seconde sur une dimension citoyenneté active, qui correspond à ma compétence 6 "Accompagner les élèves, notamment dans leur formation, à une citoyenneté participative".

Ainsi l'usage des technologies tels que le téléphone portable doit être strictement caché et le règlement intérieur respecté afin de permettre le "vivre-ensemble".

Dans une dynamique collective, en lien avec les professeurs et le personnel médico-social, le CPE peut impulser des séances de sensibilisation auprès des élèves, en heure de vie de classe ou en ENC. Des débats seront lancés afin de transmettre des informations relatives au droit et aux valeurs à respecter.

~~Une~~ Une association experte sur le sujet peut également être un partenaire intéressant.

Les parents pourront également bénéficier d'une séance de sensibilisation car en effet le cyberharcèlement ^{violence} par exemple n'a aucune frontière. D'autres informations tels que le contrôle parental sont transmis.

Les ressources numériques de l'éducation nationale représentent des outils essentiels pour se former et sensibiliser, tels que les guides et vidéos ludiques.

Dans l'optique de rendre les élèves acteurs de leur cyber citoyenneté, ces derniers pourront s'engager à la mise en place d'un média au sein de l'établissement.

Un ~~journal~~ ^{blog} par exemple. Pour comprendre les médias, rien de mieux que d'en fabriquer soi-même. Il s'agit pour les élèves de développer leur esprit critique, comprendre le fonctionnement, donner le discernement nécessaire dans leur rapport au média.

CPE → impulsera cette dynamique ^{collective} de travail, en lien avec le prof de civ par exemple.

Concernant le cyberharcèlement, avec les élèves du CVC-CVL et autres volontaires, une vidéo ~~qui donne~~ de prévention et de lutte pourra être tournée pour participer au concours national "Non au harcèlement".

CCL: Le numérique est l'affaire de tous et nous sommes entrés dans l'ère du numérique. Les possibilités sont multiples et le numérique est au service de la (enrichissement) pédagogie. L'éducation aux médias et à l'information est incontournable pour les élèves afin de devenir un citoyen responsable et éclairé.

rôle à jouer dans la transmission des valeurs liées à un usage responsable d'Internet et s'engage donc à informer les élèves sur :

- l'importance de parler des problèmes rencontrés
- risques liés à l'utilisation des nouveaux médias - protection données privées
- respect de la vie privée et droit à l'image